



Ensemble pour l'Avenir

TITRE

- **Article 1**
Le District de Football de la Corrèze organise chaque saison une compétition dénommée « Challenge des Réserves » dont la gestion est confiée à la Commission des Pratiques Seniors.
- **Article 2**
Cette épreuve est dotée de deux objets d'art qui seront attribués définitivement aux deux Finalistes.

ENGAGEMENTS

- **Article 3**
1/ La Commission des Pratiques Seniors est chargée de l'organisation et de l'administration de la Coupe.
La Commission Gestion des Compétitions est chargée de la gestion du calendrier.
2/ Les Commissions se réunissent chaque fois qu'elles le jugent utile sur convocation de leur Président.
- **Article 4**
L'engagement à ce Challenge est l'objet d'un droit fixé par le Comité Directeur.
- **Article 5**
Cette épreuve est ouverte aux équipes réserves de tous les clubs engagés en compétitions de D3 et de D4 exceptées les équipes réserves participant à la Coupe de la Corrèze et à la Coupe Maurice Leblanc et à raison d'une équipe par club.
- **Article 6**
Toute équipe « forfait général » en championnat sera retiré de la compétition.
- **Article 6 Bis**
Identique à l'Article 6 Bis de la Coupe de la Corrèze.
- **Article 7**
Tirage au sort : pour déterminer les équipes qui participent aux premiers tours des différentes coupes départementales, la commission procède selon les critères suivants et par ordre chronologique.
 - 1- Niveau de l'équipe en championnat.
 - 2- Hiérarchie de l'équipe dans son club (exemple : une équipe 3 avant une équipe 2).
 - 3- Classement en championnat à la date du tirage.Suivant le nombre d'équipes participantes, la compétition sera organisée soit :
 - 1) Par rencontre Aller/Retour et par tirage au sort :
 - a- L'équipe la première sortie recevant à l'aller.
 - b- Si les deux équipes se trouvent en parfaite égalité au terme de la 2^{ème} rencontre, l'arbitre du match passera directement à l'épreuve des tirs aux buts (pas de prolongation).
 - c- En cas de Forfait d'une équipe au match aller et de l'autre au match retour, les 2 équipes seront éliminées de la compétition.
 - d- Suivant l'avancement de la compétition, les matchs se dérouleront en une seule rencontre comme précisé dans l'Art. 7 – Alinéa 2 du présent règlement.
 - 2) Par tirage au sort sur une seule rencontre.



Ensemble pour l'Avenir

- a- L'équipe sortie la 1^{ère} recevra, si les deux équipes sont du même niveau en championnat.
 - b- L'équipe du plus petit niveau en championnat recevra.
 - c- Si au terme de la rencontre, les deux équipes sont en parfaite égalité, l'arbitre de la rencontre fera jouer l'épreuve des tirs aux buts (pas de prolongation).
- 3) La Finale se jouera sur terrain désigné en cours de saison par le Comité Directeur sur proposition de la Commission des Pratiques Seniors sans prolongation et directement aux tirs au but.

■ **Article 8**

Les règles du jeu prévues dans les Règlements Généraux de la FFF, de la LFNA et du District de Football de la Corrèze seront appliquées pour autant qu'elles ne se trouvent pas modifiées par le présent règlement.

ARBITRES

■ **Article 9**

Les arbitres des rencontres seront désignés par la C.D.A. sur demande de la Commission Gestion des Compétitions.

TERRAINS

■ **Article 10**

Identique à l'Article 8 de la Coupe de la Corrèze.

■ **Article 11**

Identique à l'Article 10 de la Coupe de la Corrèze.

■ **Article 12**

Identique à l'Article 11 de la Coupe de la Corrèze.

FEUILLE DE MATCH

■ **Article 13**

Identique à l'Article 13 de la Coupe de la Corrèze.

■ **Article 14**

Identique à l'Article 14 de la Coupe de la Corrèze.

RECETTE – RÈGLEMENT FINANCIER

■ **Article 15**

- 1) Partage des recettes : pas de règlement financier pour les rencontres se déroulant sur le terrain de l'un des deux adversaires.
- 2) Les frais des officiels seront partagés par moitié entre les deux équipes en présence.
- 3) En Finale un règlement financier sera établi et adressé aux clubs en présence ainsi qu'au club organisateur.



Ensemble pour l'Avenir

■ Article 16

Les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par la Commission des Pratiques Séniors.

PALMARÈS DU CHALLENGE DES ÉQUIPES RÉSERVES

2001/2002 : AS ST PANTALEON (2)
2002/2003 : AS CHAMBERET (2)
2003/2004 : ASV MALEMORT (2)
2004/2005 : FC STE FORT/LAGARDE (2)
2005/2006 : CA EGLETONS (2)
2006/2007 : O. LARCHE (2)
2007/2008 : US LANTEUIL (2)
2008/2009 : AC VARETZ (2)
2009/2010 : FC ARGENTAT (2)
2010/2011 : US DONZENAC (2)
2011/2012 : FC ARGENTAT (2)

2013/2014 : AS BEYNAT (2)
2014/2015 : US DONZENAC (3)
2015/2016 : FC ARGENTAT (3)
2016/2017 : AS ST PANTALEON (4)
2017/2018 : ASV MALEMORT (2)
2018/2019 : FJEP CORNIL (2)
2019/2020 : -----
2020/2021 : -----
2021/2022 : FC COSNAC (2)
2022/2023 : AC VARETZ (2)

Màj 11/05/2023.

Validé en AG du 17/06/2023.